

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3525

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des membres représentant les associations au sein de la Commission consultative des services publics locaux

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3525**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Désignation des membres représentant les associations au sein de la Commission consultative des services publics locaux**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Par délibération n° 2002-0871 du Conseil du 4 novembre 2002, il a été approuvé la mise en place de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et accepté le principe de sa composition.

Par délibération n° 2003-1006 du 21 janvier 2003, le Conseil a nommé les associations membres de la CCSPL et validé la composition de cette commission.

Par délibération n° 2008-0276 du 24 septembre 2008, le Conseil a nommé les membres représentants des associations et désigné les représentants du Conseil de communauté pour le mandat 2008-2014. La liste des membres a été réactualisée par délibération du Conseil n° 2010-1920 du 16 décembre 2010 puis par délibération du Conseil n° 2012-2744 du 13 février 2012.

La désignation de nouveaux représentants associatifs

Suite aux démissions de membres représentants associatifs, il est nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux membres représentant les associations et, en conséquence, d'actualiser la liste des représentants associatifs au sein de la CCSPL, conformément à la liste présentée en annexe.

La désignation de nouvelles associations et de leurs représentants

L'Association sportive du golf du Grand Lyon Chassieu a sollicité La Communauté urbaine de Lyon pour participer aux travaux de la commission en tant que membre de la CCSPL. Cette association présente les critères requis pour être membre de la commission (activité sur le périmètre communautaire liée à la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics). Il est proposé que l'Association sportive du golf de Chassieu soit représentée au sein de la CCSPL et que le Conseil de communauté nomme le représentant de cette association proposé par cette dernière.

L'activité de l'Union départementale Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Rhône correspond au critère requis pour devenir membre de la commission (activité sur le périmètre communautaire liée à la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics). Il est proposé que la CLCV Rhône soit représentée au sein de la CCSPL et que le Conseil de communauté nomme le représentant de cette association proposé par cette dernière.

L'activité du Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA), par ailleurs impliqué dans la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, correspond au critère requis pour devenir membre de la commission (activité sur le périmètre communautaire liée à la promotion de l'accessibilité des personnes en situation de handicap). Il est proposé que le CARPA soit représenté au sein de la CCSPL et que le Conseil de communauté nomme le représentant de ce collectif d'associations proposé par ce dernier.

L'activité de l'association Naturama correspond au critère requis pour devenir membre de la commission (activité sur le périmètre communautaire liée à la protection de la nature et éducation à l'environnement). Il est proposé que l'association Naturama soit représentée au sein de la CCSPL et que le Conseil de communauté nomme le représentant de cette association proposé par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la désignation de l'Association sportive du Golf du Grand Lyon Chassieu, de l'Union départementale Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Rhône, du collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA) et de Naturama pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Nomme les représentants des associations désignées pour siéger au sein de la CCSPL, conformément à la liste ci-après annexée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.